



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-20

L'an deux mille douze,
Le 13 décembre, à Charleville-Mézières

Date de convocation	12 novembre 2012
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	38 titulaires
+ Suppléants	38 suppléants
+ Présents	22
+ vote par procuration	0

Étaient présents :

M. Jean-Paul BACHY
M. Daniel BEGUIN
M. François BUISSIERE
M. Pierre CORDIER
M. Daniel COURTAUX
M. Bernard CUNIN
Mme Annie DAZAC
Mme Arlette CHARBONNIER
M. Guy JOSEPH
M. Lionel LADOUCE
M. Daniel LAURENT
M. Pascal MAUROY
M. Pierre PANDINI
M. Bernard PIERQUIN
M. Bruno PILARD
Mme Morgane PITEL
M. Michel PORCELLI
M. Daniel ROUVENACH
M. Jean-Claude JACQUEMART
M. Jean-Bernard THOUVENOT
M. Franck TUOT
M. Claude WALLENDORFF

Résultat du vote

A l'unanimité

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°12-20

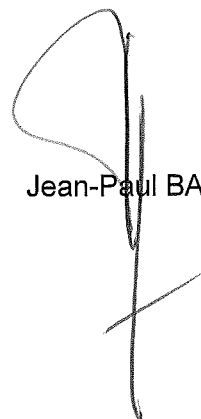
Objet de la délibération :

Classement des cours d'eau

Vu la sollicitation du Préfet de bassin sur un nouveau classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique,

Le comité syndical souhaite le classement de la Meuse en liste 2 de Verdun à la frontière Belge.

Le Président de l'EPAMA,



Jean-Paul BACHY